

## AVIS

portant ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :

- 1) à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux du forage F7 et de l'instauration des périmètres de protection de ce point d'eau,
- 2) à l'autorisation d'utiliser l'eau du forage F7 situé sur le territoire de la commune de Macheren pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS)
- 3) à l'autorisation de prélever cette eau au titre du code de l'environnement

Pétitionnaire : communauté d'agglomération de Saint-Avold Synergie

Le préfet de la Moselle a prescrit du 6 au 20 janvier 2021, soit 15 jours, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux susvisés sur le territoire des communes de Saint-Avold et de Macheren. Cette dernière est désignée siège de l'enquête.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Camille HERRMANN, fonctionnaire de police retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier :

- sur support papier dans les mairies susmentionnées aux heures habituelles d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture : « [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach -Boulay-Moselle »,
- ainsi que sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la Préfecture de 8h30 à 15h30 du lundi au vendredi après prise de rendez-vous au minimum 24 h auparavant au 03 87 34 87 34.

Les observations et propositions pourront être consignées :

- sur les registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui seront déposés dans les mairies susmentionnées,
- par écrit à la mairie de Macheren, 2 rue de Centre 57730, à l'attention de M. Camille HERRMANN, commissaire-enquêteur,
- par mail à l'adresse suivante : [pref-consultations-forages-captages@moselle.gouv.fr](mailto:pref-consultations-forages-captages@moselle.gouv.fr)

Toutes les observations écrites du public seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Avold pour recueillir les observations écrites et orales, selon le calendrier suivant :

\* en mairie de Macheren

- le mercredi 6 janvier 2021 : de 9h à 11h
- le vendredi 15 janvier 2021 de 10h à 12h

\* en mairie de Saint-Avold

- le mercredi 20 janvier 2021 : de 15h30 à 17h30

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur le président de la communauté d'agglomération de Saint-Avold Synergies BP20046 57502 SAINT-AVOLD – 03 87 92 84 76 – Contact : Monsieur Hugues BONNEFOIS – Directeur général des services [h.bonnefois@agglo-saint-avold.fr](mailto:h.bonnefois@agglo-saint-avold.fr)

Le dossier d'enquête publique ainsi que l'intégralité des observations sont communicables à toute personne qui en fera la demande et à ses frais auprès du Préfet de la Moselle avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Macheren et de Saint-Avold, à la préfecture de la Moselle ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Moselle : « [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach - Boulay-Moselle ».

La déclaration d'utilité publique du projet fera l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral.

